

# Règlement du Trail des Forges Claude FORTIN

Le présent document est le règlement du Trail des forges Claude FORTIN. Chaque participant est tenu de le respect.

1/ Course pédestre individuelle, à allure libre en milieu naturel et balisé. Ouvertes à tous licenciés et non licenciés hommes et femmes suivant les catégories d'âges de Cadet(te) à Master 10.

2/Epreuve chronométrée d'une distance de 9 ou 16 ou 32km durant laquelle les coureurs doivent passer des points de contrôles.

3/ Le départ des courses est à :

- 8H30 pour la course nature de 32Km
- 9H15 pour la course nature de 16Km
- 10H00 pour la course nature de 9Km
- 11H00 pour la course des jeunes (de 10 à 13 ans) sur 1,4km
- 11H15 pour la course des jeunes (de 6 à 9 ans) sur 940m

4/ La participation financière s'élève à :

Pour les 32km de 17€ pour les licenciés FFA/FSGT/Triathlon et de 19€ pour les non-licenciés

Pour les 16km de 11€ pour les licenciés FFA/FSGT/Triathlon et de 13€ pour les non-licenciés

Pour les 9km de 6€ pour les licenciés FFA/FSGT/Triathlon et de 7€ pour les non-licenciés

*Les inscriptions le jour de la course sont majorées de 5€ par course (hors courses enfants)*

Pour la course des enfants, tarif 1€ Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, quel que soit le motif, aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue comme responsable en cas d'accident.

5/ Chaque concurrent devra obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition établi par un médecin et datant moins de un an.

Les licenciés de club sont dispensés du certificat médical, sur présentation de la copie de leur licence de l'année en cours.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est demandée.

6/ Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. L'association interdira le départ des athlètes ne respectant pas le règlement et n'ayant pas de dossards.

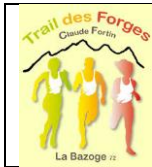
7/ Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.

8/ Le dossard est obligatoire pour tous les coureurs et doit être attaché de façon visible. (L'utilisation d'oreillettes n'est pas conseillée sur le parcours)

9/ Il est interdit en dehors du jour de la course, d'emprunter les parcours, ce sont des terrains privés avec autorisation seulement le jour.

10/ Divers ravitaillements sont prévus, pour le 9Km, le 16Km et le 32Km (total 5)

11/ Des équipes de secours sont prévus dont Ambulance, Protection Civile, Médecin, Kinés



## Règlement du Trail des Forges Claude FORTIN

- 12/ En cas d'abandon, les coureurs doivent redonner leur dossard à l'organisation afin d'éviter des recherches inutiles.
- 13/ Les organisateurs de la course déclinent toutes responsabilités sur les défaillances physiques pouvant survenir lors de la course.
- 14/ Les participants ont pour obligation de ne pas oublier la nature, de respecter l'environnement, le code de la route et de porter assistance à toute personne en danger.
- 15/ Chaque concurrent a un lot au départ et l'arrivée un classement est effectué par catégorie.
- 16/ Les participants ont un délai de 10 jours pour toute réclamation.
- 17/ Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.  
L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou dégradations qui pourraient se produire lors des épreuves.  
Les licenciés FFA sont couverts par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants (non licenciés) de s'assurer personnellement.
- 18/ En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance (orage) mettant la sécurité des coureurs en danger, l'association se réserve le droit d'annuler ou de décaler le départ.
- 19/ Les inscriptions le jour de la course seront clôturées 15mn avant l'heure de départ de chaque course.
- 20/ L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images réalisées sans contrepartie pour ses publications et diffusions (papier, site web....)